

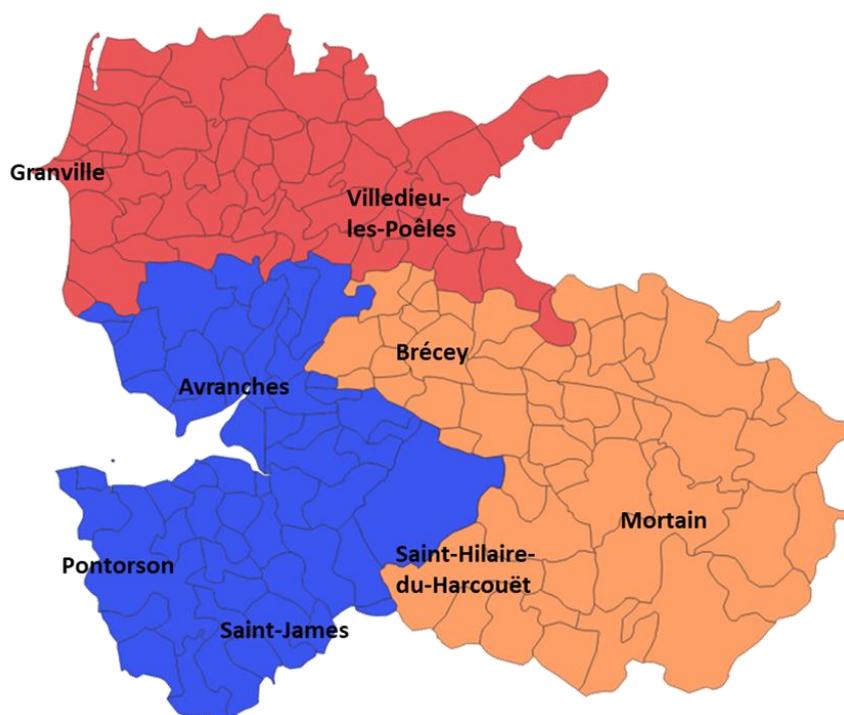


# AMBITION SANTÉ SUD MANCHE

une concertation pour améliorer la qualité de l'offre de soins

**Projet d'association Ambition santé Sud-Manche**  
**Un projet de santé communautaire**

Trois intercommunalités constituent le bassin de vie du sud Manche autour de trois villes centres, **Avranches** (88.000 habitants en 2017, dont 34% âgés de 60 ans et plus<sup>1</sup>), **Granville** (44.000 dont 39%) et **Villedieu-les-Poêles** (15.700 dont 33%).



En 2016, la création des groupements hospitaliers de territoire cristallise dans ce bassin de vie une dynamique de coopération en santé entre élus, hospitaliers, libéraux et établissements médico-sociaux alors que dans chaque champ des regroupements propices aux coopérations y étaient déjà à l'œuvre depuis une dizaine d'année au moins.

<sup>1</sup> 27% en France métropolitaine.

Aujourd'hui le monde de la santé du sud Manche est fédéré autour :

- d'un **comité territorial des élus locaux (CTEL)**, fondation de la dynamique intersectorielle et du décloisonnement entre les acteurs, mais instance décalée du groupement hospitalier,
- de la volonté des **élus** d'investir le champ de la santé, mais d'une volonté inaboutie dans 2 des 3 collectivités ce qui ne permet pas de passer aux actes pour vraiment partager une vision commune assumée, formalisée et active,
- d'une **CPTS** incomplète sur Granville et Villedieu : y manque l'agglomération d'Avranches (59% de la population),
- d'une **direction commune hospitalière** (5 centres hospitaliers dont 3 ex-hôpitaux locaux et un centre de d'hébergement pour personnes handicapées) qui partagent un même projet, mais dont la gouvernance éclatée ne permet pas le développement efficace d'une stratégie de groupe,
- d'un **GHT** qui dispose d'un projet commun mais dont la cohésion très relative nuit à la bonne prise en compte des besoins spécifiques des patients de la santé mentale,
- d'un **groupement des établissements pour personnes âgées** très actifs mais qui redoute d'assumer tous les champs d'actions qui sont les siens comme par exemple une plateforme de répit (roupement de coopération sanitaire et médico-social du sud Manche - GCSMS)
- d'un **groupement des établissements pour personnes handicapées** qui doit renforcer sa proximité avec les autres acteurs (GCSMS Ambition inclusive).
- Dans cet ensemble, il faut reconnaître que **l'usager** demeure cantonné aux réunions institutionnelles sans être intégré à la gouvernance projet, même si un débat public en fin 2019 a été pris en compte par la direction commune des hôpitaux et les élus.

Tous ces potentiels, pas si souvent réunis, laissent cependant tous les acteurs comme au milieu du gué. Or, au sortir de la phase la plus aigüe de l'épidémie, la population et les autorités attendent légitimement **un renouveau dans les conceptions et les pratiques en santé**. Est indispensable une approche plus préoccupée de compréhension et de pédagogie sur les questions de santé (voir la défiance sur la vaccination), de prévention, de santé publique, des pathologies chroniques, de filières de soins et de parcours, de pertinence, qualité et de sécurité des soins. Cela nécessite non seulement l'investissement de chaque professionnel, mais surtout un investissement collectif. Une part essentielle de la qualité globale des soins tient dans la capacité des acteurs d'un territoire à échanger entre eux de manière efficace sous le regard d'usagers justement exigeants, car impliqués et compétents.

C'est la raison pour laquelle une association Ambition santé sud Manche est en cours de création autour d'un **projet de santé communautaire pour une approche populationnelle et plus globale de la santé**, nécessairement sur le territoire local du sud Manche, favorisant la responsabilisation et la capacitation (empowerment) des usagers et la responsabilisation collective des professionnels.



L'adhésion à Ambition santé sud Manche d'association<sup>2</sup> d'usagers, des collectivités, des hôpitaux, de la CPTS, des GCSMS et en général des acteurs de la santé (organismes de promotion de la santé par exemple) doit emporter un certain nombre d'engagements public des acteurs sans lesquels l'association ne serait qu'un faux semblant :

- L'engagement d'associations d'usagers à développer la capacité des usagers à la participation à la gouvernance d'un projet santé territorial, à s'ériger en partenaire compétent, critique et constructif, à porter des projets concrets (expérience patients, patient expert, pair aidance, parcours de soins...)
- L'engagement des communautés de commune à se saisir de la compétence santé à une échéance rapprochée et précisée
- L'engagement de la direction commune à réformer son organisation (jusqu'à la fusion si cela est la solution la plus efficace)
- L'engagement de la santé mentale à jouer pleinement le jeu de la coopération
- L'engagement des libéraux à se rassembler en CPTS sur l'agglomération du Mont Saint-Michel
- L'engagement des GCSMS à pleinement investir leur champ et renforcer les synergies avec les acteurs de santé.

L'association est la bénéficiaire d'un **appel à manifestation d'intérêt Ségur** pour la doter de **locaux en réseaux** pour favoriser l'action communautaire et doter les territoires d'**espace usagers de proximité** (voir fiche AMI jointe).

Noter enfin, que l'association serait l'animatrice évidente du **parcours BPCO** développé conjointement entre la CPTS et la direction commune et participant à l'expérimentation de responsabilité populationnelle portée par la Fédération hospitalière de France (voir diaporama joint).

Elle portera également la politique territoriale unique d'**attractivité des métiers de la santé** qui a déjà donné lieu à plusieurs rencontres entre la médecine de ville, l'université de Caen, les élus, les hôpitaux, la MSA et la CPAM.

Noter enfin que l'assemblée générale constitutive de l'association se tiendra dans les premiers jours de septembre. L'association sera présente au capital social de la structure juridique gestionnaire du tep scan (un groupement de coopération sanitaire (GCS) privé) pour représenter le territoire, dans la mesure où l'autorisation a été obtenue aussi grâce à sa mobilisation.

**L'association sera ainsi une instance de rassemblement** autour de la définition des principes décrits plus haut, plus collectifs, plus préventifs. Elle recherchera la définition d'un projet territorial de santé au service de ces principes. Elle pourra développer tout partenariat pour mieux connaître les besoins locaux (avec l'Observatoire régional de santé par exemple - voir projet de statuts et fiche AMI).

---

<sup>2</sup> Association Ambition santé sud Manche – AASSuM.